Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne

2019

N° 145 Août

N° ISSN : 1954-9652

La voix du patrimoine de Sienne

DANS CE NUMÉRO :

Eco-veille de la randonnée pédestre à Gavray-sur-Sienne 1, 6

Levée de l'impôt « la Taille » dans la paroisse du Mesnil-Bonant en 1762. 2, 4, 6

Quelques notes sur le cimetière de La Chapelle-Cécelin 3, 5

L'église de La Haye-Comtesse, commune de Gavray-sur-Sienne (ex. Sourdeval-les-Bois) 7

Sommaire :

La connaissance du territoire est un atout considérable. Cette connaissance se traduit par une découverte, pas à pas, de notre bocage au moyen des randonnées pédestres qui sont toujours une occasion d'échanger sur l'histoire, l'architecture, les paysages, la faune, la flore. La restitution écrite est essentielle, elle laisse des traces. Elle s'inspire de ce que les anciens nous ont laissé comme sources écrites. Nous pourrons aussi nous intéresser à la levée de l'impôt et notamment de la Taille au moyen de l'exemple découvert concernant le Mesnil-Bonant. D'où l'intérêt de conserver les archives. Voici en ces quelques exemples une découverte, certes très partielle, du Val de Sienne.

SAUVEGARDE VALORISATION PATRIMOINE ASVPVS GAVRAY PERCY VILLEDIEU-LES-POÊLES VAL DE SIENNE

Eco-veille de la randonnée à Gavray-sur-Sienne, variante

Cette randonnée au départ du point d'information touristique de Gavray le dimanche matin 25 août 2019, nous fit découvrir et redécouvrir la vallée de la Sienne et de la Bérence et d'apprécier la beauté des paysages au travers de fenêtres bocagères et d'avoir de très grandes et lointaines perspectives sur les hauteurs du Mesnil-Bonant avant d'atteindre la Relierie.

Longueur:

Météorologie: beau temps

Nombre de participants:

La boucle de 13 km, proposée en ce dimanche matin 25 août 2019, par l'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine du patrimoine en val de Sienne, présentait un réel intérêt tant au niveau des chemins que de la diversité des paysages à découvrir. C'est aussi une occasion de souligner les particularités du territoire arpenté. Onze participants, dont quelques-uns ne connaissaient pas du tout le secteur, sous la conduite de Jacky Brionne ont arpenté la vallée de la Sienne en trois bonnes heures, au départ du point d'informations touristiques de Gavray. Les marcheurs, au départ de l'arrière de l'ancienne vicomté, longèrent la rue principale jusqu'à la borne de la Voie de la Liberté, où il tourna à droite en empruntant la petite route D 102 qu'ils quittèrent pour entrer dans une portion de chemin creux et atteignirent le Val-Joie, ancienne paroisse et commune avec ses maisons anciennes, découvrirent au passage à la sortie de la portion de chemin de terre le site du vieux cimetière protestant. Ce fut aussi la découverte, sur les berges du Blanc-Douit du site du lavoir communal envahi de toutes sortes de mobilier. Le franchissement du cours d'eau permit l'entrée dans une longue portion de chemin de terre, taluté et planté avec de belles fenêtres sur les environs. La traversée de la route départementale fut l'occasion d'arpenter le chemin d'interprétation avec ses pupitres abandonnés et ses panneaux explicatifs qui avaient demandé en leur temps beaucoup d'effort et d'énergie à madame Violet à l'origine de cette création qui depuis a été abandonnée par les élus locaux. Cette longue portion de chemin, comme un belvédère sur le fleuve la Sienne, désormais préférable suite au goudronnage du chemin du moulin fouleur, en contrebas permit d'atteindre la commune de La Baleine en passent par les locaux abandonnés de l'ancienne andouillerie de la vallée de la Sienne. L'environnement naturel protégé de La Baleine, son bâti traditionnel, l'église, la chapelle, tout cet ensemble constitue un site exceptionnel dans cette vallée. Après avoir grimpé le chemin en direction de la chapelle de Notre-Dame du Bon secours en évitant la ligne droite du raccourci, le groupe emprunte le chemin qui enjambe la colline pour plonger sur le versant opposé passant à quelques dizaines de mètres du vieux manoir de La Baleine. Au croisement avec la route D 398, le groupe descendit cette route sur une centaine de mètres et entra, à nouveau, dans un chemin de terre jusqu'à ce qu'il atteigne la D 198 qu'il traversa pour entrer dans une

La Taille du Mesnil-Bonant en 1762

J'ai découvert le compte d'imposition sur la Taille de la paroisse du Mesnil-Bonant pour l'année 1762. C'est un beau cahier en papier de chiffon de vingt folios. Imposition faite à la marge du présent de la somme de huit cent quatre vingt neuf livres trois sols, six deniers savoir: 431 livres pour la Capitation, 379 livres pour quartier d'hiver et 12 livres pour droit d'usage, 25 livres 80 deniers pour V. Campain. La Taille devint à partir de 1439 (guerre de cent) ans un impôt annuel et permanent uniquement supporté par le Tiers-Etat. Son montant est fixé chaque année par le Conseil du roi, qui en répartit la charge entre les différentes circonscriptions du royaume. Les sergents des tailles collectent auprès des taillables l'impôt dont ils ont fixé le montant. Dans les pays d'élection, le montant de la taille est fixée autoritairement par les fonctionnaires royaux; dans ces pays, achats d'offices et corruptions deviennent monnaie courante pour l'obtention d'une exemption. En revanche, dans les pays d'États (Bretagne, Artois, Hainaut, Bourgogne, Provence, Languedoc), la répartition est plus juste : l'assemblée des États provinciaux négocie le montant global avec l'intendant, vote et répartit la taille. Jusqu'en 1789, la taille reste la principale contribution directe. Objet de nombreux ressentiments, elle disparaît avec la révolution. La diplomatique du document est intéressante car les imposés en règle générale ne paient pas en une seule fois ce qu'ils doivent. De nombreuses informations sont consignées par le greffier. Je remarque au premier coup d'œil que les petits propriétaires sont nombreux; ils ont une maison et un jardin. Le métier apporte une précision importante; ils sont plus nombreux à être scassiers (sassiers), c'est-à-dire des fabricants de tamis, le plus souvent à partir de gros crins, de cheval par exemple mais quelques uns sont matelots, chaudronnier, laboureur, etc. Autre remarque : la collecte se fait au syndic du bourg de Gavray à cause de frais de logement de troupes.

Voici son titre « Rôle et imposition de la somme de sept cent quatre-vingt-seize livres pour le principal de la Taille, année mil sept cent soixante -deux de la paroisse du Mesnil-Bonant suivant le Mandement de Monseigneur l'Intendant en date du quinze octobre dernier. Ladite somme répartie sur tous les contribuables aux taille d'icelle paroisse dont les noms, surnoms et vacations et exploitations d'un chacun en suivent. Laquelle répartition faite par nous: Denis Blouet, Michel Provost, Jean Sevestre et Michel Grente, collecteurs nommés par les paroissiens de ladite paroisse, nous réservant à asseoir avec la Capitation, les droits de collection, sceau, quittances et tous autres droits qu'il plaira à sa majesté nous envoyer pour ladite année soixante-deux. » Ladite assiette faite de la manière qui ensuit, premièrement (le répertoire mentionne de nombreux noms que je vous restitue) : Je précise toutefois en préambule que je n'ai pas retranscrit à l'ancienne l'orthographe de certains mots. Cela ne nuit ni n'entrave en rien la connaissance du contenu et tout lecteur curieux aura la possibilité de le consulter dans le fonds privé Onfroy-de-Tracy aux archives diocésaines. D'autre part je me suis contenté de porter la somme totale de l'impôt additionnant l'impôt sur l'activité ou l'industrie et l'impôt sur la propriété ou jouissance.

Année 1762. Taille du mesnilbonant
Imposition faite a la marge de cy devant de la
somme de huit cent quatre vingt neuf livres
trois sols six deniers savoir 431 livres
de capitation, 379 livres quartier d'hiver 12
livres droit d'usage 25 livres 80 deniers pour
Rôle et imposition
la somme de sept cent quatre vingt
dix huit livres pour le principal de la taille
année mil sept cent soixante deux de la
paroisse du mesnilbonant suivant le
Mandement de Monseigneur l'intendant
en datte du quinze octobre dernier
ladite somme repartie sur tous les
contribuables aux taille d'icelle paroisse
dont les noms, surnoms & vacations &
exploittations d'un chacun ensuivent
laquelle repartition faite par nous denis
Blouet, michel provost, jean sevestre &
michel grente collecteurs nommés par les
paroissiens de ladite paroisse nous reservant
lesquelles sommes a asseoir avec la capitation les droits de
revient du sceau quittances & tous autres
droits qu'il plaira a sa majesté nous envoyer
pour ladite année soixante deux ladite
repartition a l'assiette faite de la maniere qui ensuit
premierement

Alexandre Doron, domestique, imposé à vingt-deux sols ;

Anthoine Lemoyne et Michel, son fils, pour leurs industries et comme propriétaire de deux vergées de terre, imposé au total à sept livres et quatre sols ;

Anthoine Allix, de Sourdeval, propriétaire à cause de sa femme de cinq vergées de terre, imposé à six livres et six sols ;

Adrien Marie, taillable au Mesnil-Garnier, acquéreur et jouissant de portion de pray en cette paroisse provenant de Jean Marie, imposé à vingt-deux sols ;

Charles Romy, garde pour le Roy imposé à dix sols ;

Charles Le Bargy jouissant d'une maison et jardin de Joseph Gibaut, imposé à vingt-quatre sols ;

Denis Blouet, laboureur, propriétaire de vingt vergées de terre, imposé à onze livres et treize sols ;

François Boinel, absent, imposé à huit livres ;

François Foubert , et Joseph, son frère, sassiers pour leurs industries et comme propriétaire de dix vergées de terre, imposés à vingt-six livres ;

François Soismier, sassier (scassiers), propiétaire de cinq vergée de terre, imposé à sept livres et dix-neuf sols ;

François du Mesnilaumont, Michel et François, ses fils, laboureurs, propriétaire de vingt vergées de terre, imposés à trente-cinq livres et onze sols ;

François Sevestre, sassier, pour son industrie, imposé à quatre livres et six sols ;

François Vibert et François, son fils, propriétaire d'environ dix vergées de terre, imposé à dix livres et quatorze sols ;

François Auvray, l'ainé, absent, acquéreur et jouissant de son bien, imposé à trois livres et seize sols ;

François Auray, le jeune, pour son industrie, imposé à quinze sols, et comme propriétaire de cinq vergées de terre, imposé à deux livres et dix-huit sols soit au total: trois livres et treize sols ;

François Le fèvre, laboureur, propriétaire de seize vergées de terre en cette paroisse et en celle de Montaigu, imposé à douze livres et six sols ;

François Poirier jouissant de ses héritages de Julien Troussel à cause de sa femme, imposé à onze livres et dix sols ;

Georges Gosse et Louis, son fils, laboureurs et faisant valoir trente vergées de terre: vingt-sept livres et neuf sols (sa ligne a été réduite et corrigée) ;

Guillaume Frémine (Fréminne), François, Pierre et Joachim, ses frères

Quelques notes sur le cimetière de La Chapelle-Cécelin

Entre le plant de pommiers et le terrain planté de hautes croix minérales, de nombreuses générations passèrent. Les comptes rendus des visites archidiaconales parlent du cimetière sous l'aspect de son organisation générale, sa clôture, ses accès mais rarement des sépultures elles-mêmes, si ce n'est parfois que des fosses sont ouvertes trop proche des murs de l'église. Le cimetière est passablement maintenu bien fermé et l'année suivante, il est recommandé de faire différentes choses pour la réparation du mur de clôture du cimetière. Le cimetière est maintenu en meilleur état qu'il n'était en 1691, 1693 et 1695. Il est défendu, sous peine d'excommunication, d'y laisser entrer les bestiaux à l'avenir. Pierre, Eustache de Billeheust est sur la fin de son ministère de curé en 1693. En 1698, des matériaux sont apportés et entassés dans le cimetière à cause de l'allongement du chœur et la construction de la sacristie. Des débris y sont aussi entassés. Des ouvriers travaillent dans le cimetière à faire la charpente qui couvrira l'ensemble. Le visiteur recommande que dès que l'on achèvera de transporter les matériaux, que le cimetière soit remis bien clos et fermé et qu'il n'y puisse plus entrer aucun bestiau. Jean-Baptiste de La Noë venait de prendre, depuis peu, possession de la cure et Etienne Chapet était le trésorier. En 1700 le cimetière n'est pas bien clos ni fermé. En 1701, alors que Claude et Jean Lechevallier, frères, sont trésoriers et qu'ils ont un allouant: Georges Gastebled, l'archidiacre n'hésite à faire condamner le trésorier à cause des travaux qui n'ont pas

été faits à la clôture du cimetière. En 1703 par exemple, l'archidiacre constate que le cimetière est bien clos et fermé où il est cependant nécessaire de faire rehausser les murs qui sont un peu bas. Un an plus tard, c'est le même constat « on n'a pas satisfait à rehausser les murs du cimetière. Il est constamment profané par les animaux qui y entrent. Ce qui oblige l'archidiacre d'ordonner encore une fois pour toutes qu'on ait à réparer incessamment la clôture dudit cimetière et à la mettre en état. Le cimetière parait mieux clos et fermé en 1708. Il est cependant défendu à toute personne de quelque condition et qualité qu'elle soit d'y laisser entrer les bestiaux sous peine d'excommunication. En 1716, le cimetière a besoin d'être conservé des bestiaux voisins. Il est aussi à propos d'ébrancher les arbres qui sont autour du cimetière et dont une partie ne fait que pourrir les couvertures et l'autre côté, ôter le jour à l'église. Il est ordonné en 1723, sous peine d'interdiction dudit cimetière dans un mois, de faire émonder les chênes qui sont au côté nord et dont le dégoût des branches pourrit et ruine la couverture de l'église. Le travail a dû être fait puisqu'en 1724-1730 tout est en bon état. Quelques années plus tard, en 1736 alors que François Henry, fils de Clément est le trésorier, le cimetière ne fait l'objet d'aucun commentaire, par contre, en 1738, l'archidiacre demande que l'on fasse mettre un échalier à l'entrée du cimetière; au levant de l'église. Louis Voisin était cette année là le trésorier de la paroisse. L'auteur du livre paroissial raconte que le curé de La Chapelle-Cécelin prit à son compte la réfection du mur de clôture du cimetière entre 1801 et 1807. Une dalle tombale, en deux éléments, est enchâssée dans le mur de clôture du cimetière. C'est celle de maître Jean-Baptiste Pays, curé de ce lieu. L'épitaphe est la

suivante : tombeau de J. B. P/ays, curé/ de ce lieu/décédé le/ 18 janvier/ 1782. Priez/ Dieu pour luy/ Regnavit 8 annos natus 55 ». Le curé consigne que cette dalle fut découpée en trois fragments pour faire l'escalier du cimetière au presbytère. Les morceaux eurent cette autre destination par la suite. D'ailleurs un marché fut beaucoup plus tard conclut entre le maire et Léon Pinel, maçon de La

et Jacques Pantin, gendre dudit Guillaume pour leurs industries et comme propriétaires de maisons et jardins, douze livres et cinq sols (ledit Pantin paiera cinq sols) ;

Guillaume Le Roullay, sassier, pour son industrie et comme propriétaire de deux vergées de terre, imposé à six livres ;

Guillaume Sevestre colporteur, pour son industrie et comme propriétaire de maison et jardin, au total: cinq livres et treize sols ;

Guillaume Soismier, laboureur, propriétaire d'une maison et jardin : vingt-deux livres et neuf sols ;

Jean Sevestre fils Etienne, sassier, pour son industrie et comme propriétaire de maison et jardin : deux livres et onze sols ;

Jacques Lefèvre, laboureur, François, Pierre et Marin, ses fils, ledit Marin, matelot, propriétaire d'environ trente vergées de terre tant en cette paroisse qu'en celle de Sourdeval et La Bloutière: vingt livres et huit sols ;

Jean Soismier, fils Pierre, jouissant de cinq vergées de terre: neuf livres et sept sols ;

Julien Foubert, Jacques et Louis, ses fils, propriétaire de six vergées de Provost et Allix: quatorze livres et dix sols ;

Jacques Frémine, pour son industrie et comme propriétaire de deux vergées de terre : quatre livres et dix-sept sols ;

Jean et Denis Soismier, frères, sassiers, Jean et Pierre, fils dudit Denis, propriétaire de maison et jardin, solidairement imposés: quinze livres ;

Jean Sevestre et François, son fils, sassiers, propriétaire de deux vergées de terre et pour leurs industries: sept livres et trois sols ;

Jean Le Goubin, sassier, pour son industrie et comme héritier en partie à cause de sa femme de maison et jardin: six livres et trois sols ;

Joseph Gibault, propriétaire de trois vergées de terre: huit livres et dix-neuf sols ;

Jacques Campain, sassier, pour son industrie: deux livres ;

Jean Frémine, Pierre et François, ses frères, sassiers, pour leurs industries et comme propriétaires jouissant de maison et jardin: sept livres et douze sols ;

Jean-Baptiste Lefèvre et Jean-Baptiste, son fils, laboureurs, propriétaires de dix vergées de terre : quatorze livres et quinze sols ;

Jacques Marie fils Anthoine, tant pour son imposition personnelles que comme acquéreur et jouissant de Jean-Baptiste et Charles Marie, ses frères : quatre livres et quatorze sols ;

Jacques Pantin, journalier, pour son industrie : dix-sept sols ;

Jacques Romy, fils Louis, comme héritier en partie de François et

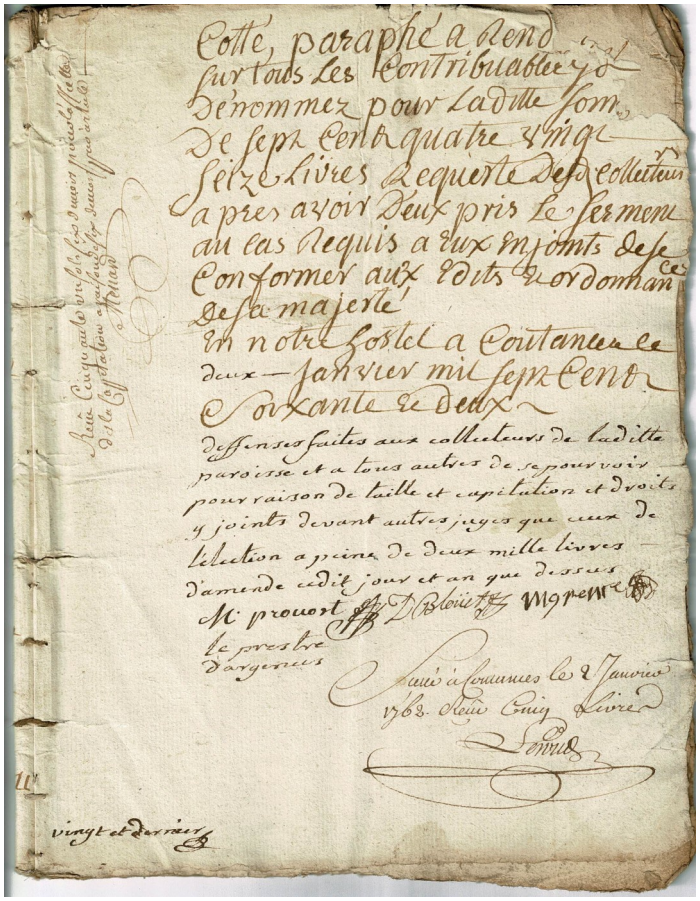
Cotte, paraphé a rend
sur tous les contribuables y
denommez pour ladite som
de sept cent quatre vingt
seize livres requiert des collecteurs
a pres avoir deux pris le serment
au cas requis a eux enjoints de se
conformer aux edits et ordonnan ces
de sa majeste
en notre hostel a coutances ce
deux — janvier mil sept cent
soixante et deux
deffenses faites aux collecteurs de ladite
paroisse et a tous autres de se pourvoir
pour raison de taille et capitation et droits
y joints devant autres juges que ceux de
lelection a peine de deux mille livres
damende ledit jour et an que dessus
M. provost Dbloüet Mgrenre
le prestre
d'argennes
Levé à Sourdeval le 2 Janvier
1762. Reçu Cinq Livres
vingt et dernier

Louis, ses frères, et les jouissants de ses héritages ensemble, les jouissants des héritages de Charles Romy autres que ceux dont jouit Marin Laurence: huit livres ;

Jacques et Adrien Le Comte, frères non exploitant : vingt sols ;

Michel Pasquet pour son industrie et comme jouissant d'une maison et jardin de Pierre Douville: imposé à deux livres et treize sols ;

Michel Provost, journalier, propriétaire d'environ cinq vergées de terre à cause de sa femme et d'acquêt : neuf livres et onze sols ;

Michel Campain, scassier, pour son industrie: vingt-deux sols ;

Michel Grente, jour son industrie et comme jouissant d'une maison et jardin : deux livres et quatorze sols ;

Michel Tizon et son fils en loi, tisserands, pour leurs industries et comme propriétaires d'environ six vergées de terre: imposé à sept livres ;

Michel Doron, scassier et comme propriétaire d'une maison et un jardin : quatre livres et dix sols ;

Marin Lefèvre, laboureur, propriétaire d'environ seize vergées de terre; Marin Jean, scassier jouissant d'une maison et un jardin : quatorze livres et dix sols ;

Michel Frémine, scassier, propriétaire d'une maison et un jardin: trois livres et dix-huit sols ;

Michel du Mesnillaumont, scassier et comme jouissant de cinq vergées de terre à cause du douaire de sa femme : cinq livres et six sols ;

Marin Laurence, laboureur, propriétaire d'environ dix vergées de terre en la paroisse de Sourdeval et La Haye-Comtesse et comme acquéreur de quatre vergées de terre en cette paroisse ayant appartenu à Anthoine Le fèvre, autres que celles des héritiers de feu Nicolas Campain : onze livres et douze sols ;

Pierre Gibault, scassier et son fils François, jouissants de sept vergées de terre : quinze livres et huit sols ;

Pierre Durfort pour son imposition personnelle et comme propriétaire d'environ treize versées de terre à cause de sa femme: vingt-quatre livres ;

Pierre et Etienne Le Roullay, père et fils et Louis fils dudit Etienne, scassiers, pour leurs industries et comme propriétaires jouissants d'une maison et jardin : onze livres ;

Pierre et Louis Le Roullay et Jacques, fils de Louis, Louis et Jean, fils dudit Pierre, scassiers, propriétaires d'une maison et jardin et pour leurs industries : douze livres dont quatre livres pour leurs industries ;

Pierre Gibault, propriétaire de six vergées de terre : dix livres ;

Pierre Douville, scassier, propriétaire d'une maison et jardin et comme héritier en partie à cause de sa femme d'une vergée de terre : huit livres et dix sols ;

Pierre Le Blond et Jean, son fils, journaliers pour leurs industrie et comme propriétaire d'une maison et un jardin: deux livres ;

Sébastien Céron, tisserand, pour son industrie et comme jouissant d'une maison et un jardin: une livre et dix sols ;

Sébastien Huëlin, journalier, Sébastien et Denis, ses fils matelots, pour leurs industries et comme jouissants d'une maison et jardin : trois livres ;

La veuve de Thomas Doron, propriétaire de quatre vergées de terre : dix livres et quinze sols ;

La veuve de François Levilly, comme jouissant d'environ huit vergées de terre appartenant aux héritiers de Michel Lefèvre: cinq livres et trois sols ;

La veuve de Jean Frémine, propriétaire d'une maison : trois livres et quinze sols ;

La veuve de François Frémine, jouissant d'une maison et un jardin : deux livres et quatorze sols ;

Chapelle-Cécelin, par lequel ce dernier s'engage à refaire le mur du cimetière moyennant 5 francs le mètre carré soit au total 625 francs à forfait (ACP de Saint-Pois, volume 37, folio 75, case 2).

Ca va mieux titrait le Réveil avranchinais du 18 mars 1911 (2 JAL 33). L'hebdomadaire relate sous ce titre une affaire particulière, mais certainement pas si rare que cela quand on songe à certaines procédures de reprises de concessions où l'on oublie d'y pratiquer les exhumations obligatoires. En voici le contenu, je cite : le cimetière de la Chapelle-Cécelin est très exigüe (une tentative d'agrandissement fut préparée en 1869-1870 par l'annexion d'un chemin non classé, contigüe au cimetière) et tout individu de notre commune, décédé dans une commune voisine, ne peut être inhumé dans notre cimetière sans acheter une place (le Conseil municipal adopta le régime des concessions de terrain pour sépultures privées le 22/5/1905 ainsi que le tarif). Malgré ce règlement faisant loi, monsieur le curé voulait que la tombe d'un de ses prédécesseurs ne fût soumise à la réouverture. Monsieur le maire et quelques Conseillers municipaux respectueux du règlement, des intérêt de la commune et des pauvres, décidèrent la réouverture de la tombe du curé Heslouis. Il s'agit probablement d'Emile, Auguste Heslouis, natif de Milly, décédé curé desservant de La Chapelle-Cécelin, le 4 décembre 1874. « Une fille fut enterrée sur les cendres de ce curé. Le desservant actuel jeta les hauts cris; il essaya par des circulaires et par la parole de semer la division dans la commune et dans le Conseil. Il y réussit à moitié. Notre ami Vivier, homme paisible quoique très énergique, ne voulut pas vivre dans une ère de discorde, mis sa démission de conseiller municipal et donna les motifs de sa décision dans le placard suivant… Si monsieur le curé avait eu gain de cause, qui aurait payé le tiers de la concession dû aux pauvres ? Car il n'est pas honnête de priver ceux-ci de la part à laquelle il ont droit pour chaque concession dans le cimetière ».

Le dossier communal de La Chapelle-Cécelin conservé dans les archives de la Sous-préfecture d'Avranches, révèle en cette année 1911 une autre source de tensions provoquées par l'absence d'affichage des convocations aux réunions du Conseil municipal et des comptes rendus dudit conseil comme le prouve la pétition de conseillers municipaux (Z654) et à laquelle le Sous-préfet répond en précisant au maire que les conseillers municipaux ne demandent que l'application de la loi du 5 avril 1884.

Le cimetière de La Chapelle-Cécelin est probablement une réserve archéologique puisque l'image de Saint -Etienne qui se trouvait dans l'église devait être enterrée en 1685.

C'est le curé de La Chapelle-Cécelin qui parle, en septembre 1950, du cimetière en ces termes, je cite : le cimetière entoure l'église. Il semble bien qu'il est établi a cet endroit depuis fort longtemps. On ne mentionne pas d'ancien cimetière dans la paroisse.

Il est situé en grande partie sur le rocher, ce qui ne facilite pas le travail du fossoyeur; il y a même des endroits, notamment près de la chapelle de la Sainte-Vierge où il n'est pas possible de creuser. Monsieur l'abbé Heslouis signale que dans le courant de l'année 1873 « une portion du cimetière, au nord-est de l'église, en face le chœur, fut défoncée, ce qui donna un agrandissement très utile pour les sépultures ». En ce moment le cimetière s'avère vraiment trop petit, aussi une solution s'impose. Des pourparlers sont engagés depuis deux ans pour acheter un champ situé sur la route de Villedieu, aussitôt après le croisement de la route Chérencé-Sainte-Cécile, à droite, et Allant sur Villedieu. Il y a tout bien d'espérer qu'ils aboutiront très prochainement.

Dans le cimetière actuel, il y a une dizaine de tombeaux appartenant aux familles aisées de la paroisse. Sur toutes les tombes, il y a une croix et des couronnes qui ne relèvent pas toujours du meilleur goût.

Ces dernières années, cette année surtout, le cimetière n'était pas un modèle de propreté, il aurait même pu obtenir facilement le premier prix de malpropreté. Il n'était nettoyé en effet que trois fois par an: à Pâques, à l'Assomption et à la Toussaint; c'est dire en quel état il pouvait se trouver en juin et juillet; tombes et allées disparaissent sous les fougères. Le dimanche 16 juillet dernier je donnai aux paroissiens de La Chapelle une leçon qui pour être silencieuse n'en fut pas moins efficace. Ce dimanche là, j'annonçai à l'improviste, après l'aspersion, que pour marquer la fête patronale qui exceptionnellement se trouvait être reportée à cette date, on ferait la procession dans le cimetière. Ce qui fut dit fut fait. Les gens eurent honte de leurs tombes exposées ainsi à la vue de tout le monde et rentrèrent à l'église les pieds trempés. Quinze jours plus tard, au cours d'une réunion du Conseil municipal, il fut décidé que le cimetière serait désormais nettoyé au début de juin. Espérons que les familles imiteront le conseil. Cet état de choses, disons-le, ne témoigne pas d'un grand esprit chrétien.

Presque cinq années seront nécessaires pour obtenir un cimetière actif puisqu'il est bénit le 5 juin 1955 par le chanoine Caillot, vicaire général. Une procession fut organisée après l'office à l'église pour la bénédiction dudit cimetière et du calvaire.

Une inhumation civile eut lieu en 1951 (Emile Henry).

la veuve de Michel Doucet et Adrien son fils, laboureurs, propriétaires de quinze vergées de terre : quatorze livres ;

La veuve d'Anthoine Marie jouissant d'une maison et jardin : vingt-cinq sols ;

La veuve de Denis Lefèvre et Laurent, son fils, laboureurs, propriétaires de seize vergées de terre tant en cette paroisse qu'en celle de Montaigu : seize livres et seize sols ;

La veuve de Joachim Campain, et François, son fils, scassiers, pour son industrie et comme propriétaire jouissant d'une maison et jardin en cette paroisse et portion au Mesnil-Hue : six livres et quatorze sols ;

La veuve d'Anthoine Viard, François et Louis, ses fils, propriétaire de huit vergées de terre : neuf livres ;

La veuve de Georges Lemoyne, propriétaire d'une maison et jardin : une livre et treize sols ;

la veuve de François Foubert, Jacques et François, ses fils, laboureurs, propriétaire d'environ vingt vergées de terre : vingt une livres seize sols ;

La veuve de François Douville, propriétaire d'une maison et jardin : sept livres et quinze sols ;

La veuve de Michel Vibert et Pierre, son fils, propriétaire de deux vergées : douze livres ;

La veuve d'Adrien Lefèvre, propriétaire de cinq vergées de terre : neuf livres et douze sols ;

La veuve de Joachim Douville, propriétaire d'une maison et jardin : cinq sols ;

La veuve de Pierre Gibault, non exploitant: deux livres ;

La veuve de Thomas Lefèvre, pour ses facultés : quatre livres et quinze sols ;

La veuve de Jacques Doron, propriétaire d'une maison et jardin : une livre et dix-huit sols ;

La veuve de Louis Michel et Martin, son fils, scassiers, pour son industrie et comme propriétaire d'environ cinq vergées de terre : deux livres et dix-sept sols ;

La veuve de Jean Frémine, Joseph et Michel, ses fils, scassiers, propriétaire d'une maison et jardin tant en son propre que comme héritiers de François, leur oncle : dix livres et douze sols ;

La veuve de Michel Romy, Etienne, Thomas, François et Michel, ses fils, laboureurs, propriétaire de dix vergées de terre : dix livres et cinq sols ;

La veuve de Philippe Grente et Joseph, son fils, pour leur imposition personnelle et comme jouissant de maison et terre appartenant à Anthoine Auvray : sept livres et sept sols ;

La veuve de Georges Frémine, Jacques et Guillaume, ses fils, scassiers, pour leurs industries et comme propriétaire de deux vergées de terre : six livres ;

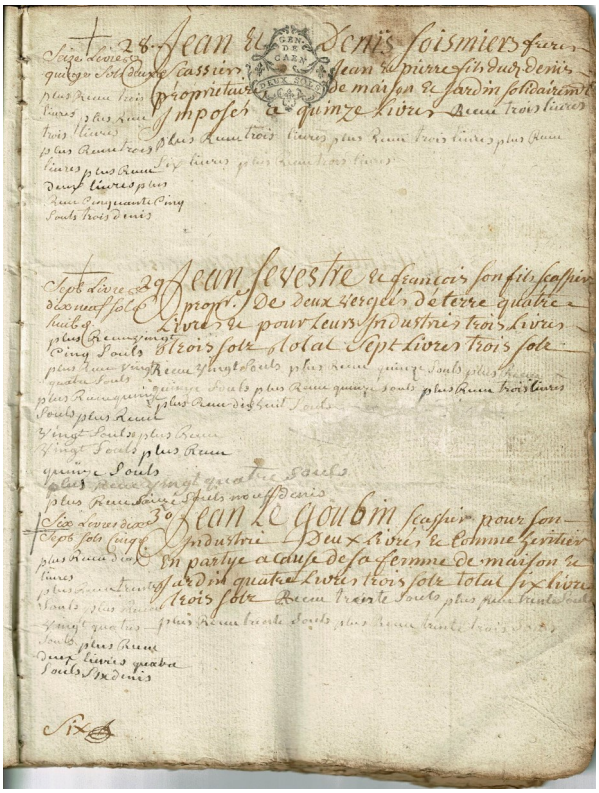

La veuve de Nicolas Campain, jouissant et propriétaire d'une maison et jardin; de maison et terre ayant appartenu à Anthoine Le fèvre autres que ceux dont jouis Marin Laurence et comme fieffataire d'environ dix vergées de terre d'Adrien Marie : huit livres et dix sols ;

La veuve Henry Campain et Michel son fils, sabotier, non exploitant pour leurs industries: deux livres et seize sols ;

La veuve de Jean Campain et Louis, son fils, chaudronnier, pour son industrie et propriétaire d'une maison et jardin: cinq livres;

La veuve de Michel Boisnel cojouissant des terres appartenant aux héritiers d'Adrien et Pierre Provost imposée à onze livres et quinze sols;

Les jouissants de partie des héritages des héritiers de Pierre Lefèvre du Mesnil-Garnier dont jouit Jean Potrel : cinq livres et six sols ;

Les jouissants des héritages de Marin Bourgeois : quatre livres et deux sols ;

Les jouissants des héritages de Sébastien Viard contenant environ douze vergées de terre : huit livres et douze sols ;

Les jouissants des terres de Pierre Lefèvre, fils Pierre, contenant seize vergées de terre : six livres ;

Les jouissants des terres des héritiers de Guillaume HenryDemviel de contenance d'environ quarante vergées de terre : onze livres ;

Les jouissants des terres de Thomas Lefèvre contenant environ dix vergées : sept livres et dix-huit sols ;

Les jouissants d'une maison et jardin appartenant à Adrien Doucet situe à La Hubelière : une livre douze sols ;

Les jouissants des héritages de feu Louis du Mesnilaumont : quatre livres quinze sols ;

Les jouissants de deux pièces de terre nommée les Vignettes ayant appartenu à maître Nicolas Grimoult: une livre et seize sols ;

Les jouissants d'une maison et jardin appartenant à Noël et Pierre Lenglois : une livre treize sols ;

Les jouissants des fonds dépendants du domaine en tant qu'il y en a de situé sur cette paroisse autres que ceux qui sont affermés à Jacques Foubert et François Lefèvre : treize livres ;

Les jouissants d'une pièce de terre labourable et pré vulgairement appelés « la fieffe du Coudray » dépendant du domaine : une livre dix sols ;

Les jouissants des terres nommées « la Grande fieffe » se consistant en pré, et terre labourable dépendant du domaine : ;quatre livres sept sols ;

Les jouissants de quelques portions de terre tant en jardin, pré que terre labourable vulgairement nommée « le Grand Val » et « la Vigne » appartenant aux héritiers de Louis Romy : dix livres ;

Les jouissants d'une pièce de terre labourable nommée « la Quesnée » appartenant à Adrien et Pierre Provost : une livre ;

Les jouissants de la terre de « Lorrest » (?) appartenant aux héritiers Michel Vibert : trois livres ;

Les jouissants de la terre d'Henry Campain : une livre dix sols ;

Les jouissants d'une maison et jardin appartenant aux héritiers François Foubert : dix sols .

Dû et rendu exécutoire par la somme de huit cent vingt-neuf livres, trois sols, six deniers imposée à la marge du présent par nous Conseiller du Roi élu en l'Election de Coutances, ce vingt et un juin 1762.

Les ecclésiastiques présents dans la paroisse sont : maître Léonord Havin, prêtre, curé de la dite paroisse; maître Jacques du Mesnilaumont, prêtre; maître Jacques Lefèvre, prêtre. Le présent roolle contenant vingt feuillets, celui-ci et le suivant compris a été par nous Conseiller du Roy, Lieutenant élu en l'Election de Coutances, cotté et paraphé à rend(...) sur tous les contribuables y (...) dénommés pour la dite somme de sept cent quatre-vingt-seize livres requête des dits collecteurs après avoir d'eux pris le serment au cas requis à eux enjoints de se conformer aux Edits et Ordonnances de sa Majesté, en notre hôtel à Coutances, le deux janvier mil sept cent soixante -deux. Défense faite aux collecteurs de ladite paroisse et à tous autres de se pourvoir pour raison de Taille et Capitation et droits y joints devant autres juges que ceux de l'Election à peine de deux mille livres d'amende ce dit jour et an que dessus.

Nombre de lignes: 103 ;

Nombre de feux: 88

Somme totale: 796 livres.

L'église de La Haye-Comtesse

Une première église fut bâtie au XIIe siècle par Robert de la Haie. Elle fut placée sous le patronage de l'abbé et des moines de l'abbaye bénédictine Notre Dame de Hambye. Mais le patronage dû être mouvant car à la fin du XVIIIe il est assuré par le seigneur du lieu. Elle relevait du doyenné de Gavray et de l'archidiaconé du val de Vire. François de La Haye rendit hommage à Mgr Louis de Rohan, seigneur et baron de Marigny, le 8 juillet 1541 pour le fief qu'il possédait à la Haye-Comtesse avec manoir, colombier, étang, garenne, moulin et pêcherie sur la Sienne. Pierre, Jean Le Roux était seigneur de la Haye. L'église était placée sous la protection de saint Pierre.

Gilles Hervy est curé en 1678. Nicolas Le Chevalier est custo et trésorier en charge. Les vitres ont été raccommodées mais il y a quelques brèches au cimetière ainsi que quelques réparations à faire aux couvertures, dont une partie est couverte de paille. Le lambris du chœur, tout couvert d'araignées, a besoin de quelques réparations. Un nouveau missel et un processionnaire, en usage dans le diocèse, ont été achetés. L'inventaire des titres et papiers a besoin d'être fait et les papiers d'être déposés dans un coffre fort fermant à trois clefs. Thomas Blouet assure en 1685 les fonctions de custo et de trésorier. Le lambris du chœur a été réparé et des ampoules ont été achetées. Une cuvette de plomb est déposée dans la cuve des fonts baptismaux et un processionnal à l'usage du diocèse a été acheté. Par contre les travaux sur la couverture de la nef, au septentrion, n'ont pas été faits. Il est nécessaire d'acheter un ciboire d'argent. Melchior Dubois assure en 1686 la fonction de trésorier. Le cimetière et les couvertures de l'église sont en bon état. Il y plusieurs choses à faire au-dedans, à savoir : garnir et reblanchir les parois ; acheter des vases sacrés d'argent, pour conserver les hosties et les exposer au saint sacrement. Jehan Galmel, est dénoncé pour n'avoir pas fait son devoir pascal.

Le cimetière est en bon état en 1690, dans lequel il sera maintenu, précise l'archidiacre. Il y a quelques petites réparations à faire à la couverture et aux vitres de l'église. Il n'y a pas de contretable au grand autel ni aucun vase sacré pour conserver les hosties ni pour l'exposition. Le peu d'ornements qui sont à l'église et aux autels sont propres et en bon ordre.

Gilles Hervy est toujours curé en 1707. Guillaume Laubinière est custo et trésorier. Le cimetière et les couvertures sont en bon état. Au-dedans de l'église toutes choses sont pauvres mais proprement entretenues. L'archidiacre reconnaît que le sieur curé a fait depuis quelques années de nombreuses augmentations à l'église : calice, soleil d'argent, grand et petit ciboire d'argent au lieu des vieux de cuivre, des ornements de toutes couleurs et des livres de chant en bon ordre. Les comptes y sont rendus fort exactement. Il y a encore six personnes qui n'ont pas fait leur devoir de pâques dont trois sont d'une même famille, ceci malgré le jubilé.

Jean-François Le Maître est curé en 1716. Pierre Roquet et François Aubert sont prêtres présents à la visite archidiaconale. Jean Grésille et son fils assurent tous les deux les fonctions de trésoriers en charge et de custos. Le cimetière est bien clos. Il y a quelques arbres à enlever car ils gênent le jour de la sacristie. Il est nécessaire d'avoir une chaire à prêcher, laquelle sera bien placée ou est présentement l'autel de la sainte vierge et en transférant le dit autel a celui de saint Sébastien que nous avons interdit, précise le visiteur.

Pierre Le Tourneur est custo et trésorier en 1717. Les jeunes arbres du cimetière qui pourraient incommoder le jour de la sacristie seront enlevés. L'autel saint Sébastien demeure interdit. On fera rentrer les reliquats et deniers du trésor afin de pouvoir travailler à la sacristie.

Pierre Roquet est le seul prêtre de la paroisse avec le curé en 1720. Henry Grésille assure la fonction de custo et Thomas Bourdon est trésorier en charge. Le cimetière et les couvertures sont en état. Il y a quelques essentes à mettre au lambris. Le catéchisme se fait dans les temps et l'école se tient par charité. Quelques personnes n'ont pas fait leur devoir de pâques malgré les exhortations du sieur curé.

François Duboscq est trésorier en 1725. Il y a quelques réparations à faire aux murailles du choeur.

La clôture du cimetière a besoin, en 1726, de quelques réparations ainsi que les couvertures de la nef. Tout est, à l'intérieur, dans la propreté ordinaire.

Jacques Aubert est sous diacre en 1728. L'archidiacre enjoint aux trésoriers d'apporter leurs comptes à la prochaine visite. Philippe Grente est trésorier.

Nicolas Bagot est custo en 1730. Pierre Roquet et Jacques Aubert sont prêtres présents. Julien Grésille est nommé trésorier par le général de la fabrique. Tout est en ordre à l'exception de quelques réparations à faire à la couverture.

L'archidiacre constate en 1734 que l'on a fait rétablir, entièrement à neuf, la charpente et la couverture de l'église et que l'on a pareillement édifié un clocher.

Tout est en très bon état, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, en 1736. Pierre Robine, custo et Louis Lebrun trésorier sont présents.

L'archidiacre demande en 1738 à ce que les pierres qui sont dans le cimetière soient transportées dans un coin. Pierre Roquet, prêtre ; Guillaume Lefranc, acolyte et Jean-François Lemaistre, diacre sont présents à cette visite.

Jacques Aubert et Guillaume Lefranc sont prêtres présents en 1753. Le cimetière est bien clos, les couvertures bien entretenues, et l'église est pourvue de vases sacrés, ornements et livres nécessaires, les fonts baptismaux bien fermés.

Le pouillé dit de Louis XVI précise que le curé possède toutes les dîmes de la paroisse et environ de 18 ou 20 vergées de terre en aumône, dont 2, 5 vergées en jardin à pommiers, 2 vergées en pré et le surplus en terre labourable excepté 1 vergée qui est en taillis. Le total est estimé à 41 livres 6 deniers. Les dîmes sont de : 10 demeaux de froment à 2 livres ; 25 demeaux de seigle à 30 sols ; 40 demeaux d'orge à 20 sols ; 30 demeaux de sarrasin à 20 sols, 12 deniers ; mouture et pois à 16 sols ; 5e demeau d'avoine à 12 sols ; 2 tonneaux de cidre ; toutes les menues dîmes pour 30 livres ; les obits pour 5 livres ; soit un total de 313 livres 8 sols plus la rente et livraison de 500 bottes de paille à 6 livres le cent.

Pierre Dubois, acolyte en 1786, fut élevé au sous diaconat en 1787, diaconat en 1788. Jacques Ligot fut curé entre 1773 et 1810. Les deux anciennes paroisses de Sourdeval-les-Bois et de La Haye-Comtesse fusionnent au plan communal à partir de l'an de la république et en 1803 au spirituel. Puis l'autonomie reprend cours le 1er juin 1852 où l'église est reconnue comme succursale.

Un projet est approuvé pour une reconstruction partielle de l'église en 1842. L'édification de l'église démontre la subsistance, au nord, de parties plus anciennes. Armand Lesage, curé, sera chargé par l'évêque de Coutances de veiller sur l'abbaye de Hambye, sa voisine. Il y eut un desservant régulier jusqu'en 1955.

Les deux cloches sont fondues par les frères Grente de Hambye en 1845.

L'église souffrit, comme sa voisine de Sourdeval-les-Bois, du bombardement du 30 juillet 1944. Des travaux de réfection de maçonnerie, charpente, couverture, voûte, vitraux, furent nécessaires. Mauméjean refit les 17 fenêtres en verre blanc sur plomb en 1949.

L'église, de style néogothique, présente une disposition en forme de croix au sol. Le flanc s'élève dans la même disposition, mais dans un appareil nettement plus économique. C'est en 1845 qu'il fut décidé de bâtir un nouvel édifice dont l'année 1862 gravée dans un claveau au sommet de la tour-clocher semble indiquer l'édification. La bataille de 1944 fit des dégâts et imposa une assez importante remise en état. L'abandon de l'exercice du culte régulier la fit entrer dans une période d'oubli. La population locale avec le concours de la municipalité rendit possible une réhabilitation au culte en 1978. La première célébration eut lieu le 29 juin 1980. L'initiative prit forme en 1971 par d'importants travaux de couvertures. Un violent orage le 27 février 1989 causa d'importants à la tour et au chœur.

La nef est longue de quatre travées latérales et le chœur à deux travées se prolonge à l'orient par une abside à polygonale. Deux chapelles, à la croisée du transept, au chevet plat, forment les bras transversaux de cette construction. Toutes les travées sont rythmées de contreforts et l'ensemble des baies se présente sous la forme de lancettes simples. L'appareil d'ossature de cet édifice est en calcaire dur de Montmartin. Un large bandeau ceinture l'église au niveau de l'appui des baies. La seconde des cinq pans du chevet polygonal est aveugle. La tour clocher s'élève en avant corps ouest. Les trois étages qui la caractérisent sont en léger retrait les uns vis-à-vis des autres. Des contreforts épaulent et contrebutent les faces de cette tour. Deux faces, sud et ouest, du 1er étage du porche sont pourvues d'une grande arcade en arc brisé. Celle située à l'ouest a été murée. L'important intrados de l'arc est lissé. L'archivolte saillante qui le surmonte a la forme d'une baguette plate. Les rampants soutiennent une petite croix sommitale. L'étage médian est percé d'un oculus surmonté d'une petite baie en arc brisé. Le 3ème étage, abritant le beffroi, est percé sur chacune de ses faces de baies géminées garnies d'abat son. Un bandeau saillant souligne la base ce haut niveau. Une importante corniche moulurée sert d'appui à la charpente du dôme qui coiffe cette tour. Ce dôme est surmonté d'un lanternon. L'ensemble est très réussi. Une tour dans l'angle nord-ouest permet l'accès à l'étage supérieur de la tour.

Une dalle tombale ancienne, à l'écu blasonné du seigneur local, a malheureusement été utilisé comme palier sous les deux vantaux du portail.

L'édifice est entièrement pavé de pierre de Beauchamps. Il est voûté d'une structure bois et plâtre en plein cintre. Les bancs d'œuvre ont été conservés et apportent beaucoup de caractère au transept. Ils forment avec la chaire et la poutre de gloire polychromée un ensemble mobilier d'intérêt. A suivre…

N° SIRET : 801 053 380 00011

Code APE : 9499 Z

Association de sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

patrimoinevaldesienne.fr

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

autre portion de chemin de terre. De bonnes grimpettes lui permirent à nouveau d'enjamber les collines successives, et de descendre dans les fonds de vallons, jusqu'à ce qu'il

atteigne Les Landelles, et la route départementale Villedieu-Gavray, D 9, afin d'entrer dans le chemin en face en direction de La Relierie, sur le Mesnil-Bonant. Quittant cette portion de route, le groupe entra dans un large chemin sectionné de plusieurs carrefours, en direction de la Belle Aulne et de La Tête-à-la-femme. Le groupe fit la découverte macabre, sur le bas-côté du chemin, de quatre volailles blanches (dindes ou poulets) reliées par un cordage et déposées là, à priori depuis quelques heures seulement vu leur bon état de conservation. Et, après avoir atteint le carrefour de la route des Grandes Ventes, il tourna à droite, puis à gauche pour entrer sous l'avenue plantée de rangées d'arbres, et il bifurqua ensuite, sur sa gauche, dans un chemin de terre permettant ainsi d'entrer dans les sous-bois du secteur et peu à peu d'atteindre le vieux quartier dit des Planches à Gavray blotti sous la colline des vestiges du château ducal et en franchissant et suivant l'affluent de La Bérence, permettant d'atteindre la route départementale, puis de franchir le pont de la Paix et en bifurquant à droite d'entrer dans cet espace naturel aménagé avant d'atteindre les véhicules stationnés.

Leurs conclusions furent sans appel : qualité et entretien des chemins, beauté du parcours vécu comme un véritable belvédère sur le bocage dont certains points de vue entraînent les regards jusqu'à des dizaines de kilomètres. Ce fut aussi, comme à chaque randonnée, l'occasion de contribuer à un meilleur cadre de vie quotidienne en collectant les déchets rencontrés sur le parcours (essentiellement des matières plastique, fragments de bâches à silo, à roumbaleur, ficelles, emballages à cigarettes, bouteilles). Une occasion pour évoquer ces petits gestes essentiels pour maintenir notre environnement propre grâce à la civilité de chacun. Le prochain rendez-vous des randonnées mensuelles, le quatrième dimanche du mois de septembre (22) aura lieu à Cérences, au départ à 9h du stationnement près du lavoir sur la route de Ver.

Notre action en faveur d'un environnement plus propre nous a conduit à collecter 6,100 kg de déchets. Ces déchets n'auraient aucune raison de subsister si chacun avait le souci de ramasser ses bâches à silo, sa ficelle à round-balleurs, ses canettes de boissons.